



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

PAIERIE DEPARTEMENTALE
DE SEINE MARITIME
13 RUE MALOUE

76000 ROUEN

Direction générale des Finances publiques
Paierie départementale
de Seine maritime
13 Rue MALOUE
76000 ROUEN
Téléphone : 02 35 73 23 23
Mél. : t076090@@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : Tlj de 9H à 12H et
de 14H à 16H
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par :
Téléphone : 02 35 73 23 23
Réf. : 2022/PG/003

MONSIEUR LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE
DE PROMOTION DE L'ACTIVITE
TRANSMANCHE

Rouen, le 26/09/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Monsieur le Président

Vous sollicitez, en application du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour votre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023.

En application des dispositions précitées, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande et de vous faire part de mon accord de principe pour l'application de la M57 par votre collectivité à compter du 1^{er} janvier 2023.

Dans le cadre de ce changement de référentiel, je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57 ;
- l'option pour le référentiel M57, ne concerne que les budgets administratifs, les budgets SPIC demeurant régis par l'instruction budgétaire et comptable M4.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2005-1899 précité, le présent avis est joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Payeur
Pierre Gamblin